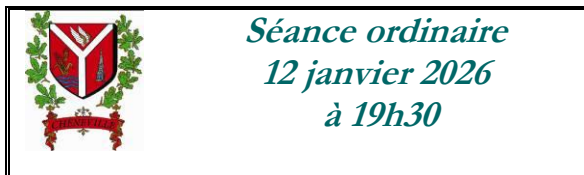


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 12 janvier, à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : monsieur François Martino, monsieur André Potvin, madame Guylaine Cloutier, madame Maryse Gougeon, madame Katherine Hamel et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h30 devant 6 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2026-01-004

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-01-005

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 8 janvier 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2025 et de celui de la séance extraordinaire du 8 janvier 2026;

Il est proposé par madame Guylaine Cloutier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

François Martino siège n° 1

André Potvin siège n° 2

Guylaine Cloutier siège n° 3

Maryse Gougeon siège n° 4

Katherine Hamel siège n° 5

Yves Laurendeau siège n° 6

4. **RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME**

La liste des permis en urbanisme a été déposée pour le mois de décembre 2025.

5. **DOSSIERS À TRAITER**

5.1. **2026-01-006**

Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2026

ATTENDU QUE Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35% liquide) pour l'été 2026 au taux de 0,402 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage, pour un montant de 12 261.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Guylaine Cloutier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres d'abat poussière pour un total de 14 097.08 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. **2026-01-007**

Autorisation dépôt aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Projet amélioration du Centre St-Félix-de-Valois

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la présentation du projet *d'amélioration du Centre St-Félix-de-Valois* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Chénéville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Krystelle Dagenais, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom

et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2026-01-008

Adoption de la liste des dons pour 2026

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes d'aide financière de différents organismes;

ATTENDU QU' une somme de 9 500.00 \$ est prévue au budget 2026 pour des dons monétaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement, aux montants mentionnés ci-après, aux activités des organismes suivants pour l'année 2026 :

Club de Motoneige Vallée de la Nation	250.00 \$
Association du Club Quad de la Petite-Nation	250.00 \$
Légion Royale Canadienne de la Petite-Nation, filiale 205	250.00 \$
Croix-Rouge canadienne (selon entente)	225.00 \$
Fabrique Saint-Félix-de-Valois de Chénéville	1 000.00 \$
Résidence de soins palliatifs le Monarque	1 000.00 \$
APHP	250.00 \$
Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN)	1 000.00 \$
Équipe de cheerleading de l'école Adrien-Guillaume	500.00 \$
Atelier FSNP	250.00 \$
Alliance alimentaire Papineau	200.00 \$
Tournoi de golf des Amis de l'Entraide du nord de la Petite Nation	1 000.00 \$

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à la Coopérative de Santé du nord de la Petite-Nation à raison d'un montant évalué sommairement à plus de 20 000.00\$ annuellement par le biais de la réduction sur le loyer qui est octroyé à l'organisme, en plus des prêts de salles gratuites pour leurs besoins;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville contribue également à d'autres organismes en prêts de salles gratuites et d'équipements, notamment le Club Chéné d'Or /FADOQ, le Cercle des Fermières de Chénéville, les Amis de l'Entraide du nord de la Petite-Nation, l'École Adrien-Guillaume, l'OBV RPNS, le Centre de pédiatrie sociale de Papineau, le Centre Actu-elle et le CR3A Papineau;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville a établi des ententes d'échange de commandites avec les municipalités de Duhamel, Ripon et Montpellier pour le financement d'activités au montant de 1000.00\$ à chacune des municipalités, lesquelles contribuent en retour à la même hauteur pour financer des activités à Chénéville;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission de chèques aux montants établis aux organismes auxquels ils reviennent, après réception d'une demande de leur part;

QUE,

La dépense soit affectée au 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2026-01-009

Autorisation affichage – Secrétaire-réceptionniste et adjointe à l'urbanisme

ATTENDU QUE la secrétaire-réceptionniste et adjointe à l'urbanisme a mentionné son intérêt de prendre sa retraite le 30 avril 2026;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne à temps plein pour la remplacer;

ATTENDU QUE la personne choisie entrera en poste au début avril dans le but d'assurer une transition des tâches de façon efficace;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Guylaine Cloutier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler comme secrétaire-réceptionniste et adjointe à l'urbanisme à raison de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2026-01-010

Autorisation signature de protocole d'entente – Camp de jour estival – Les 4 fers en l'air

ATTENDU QUE le conseil désire continuer d'offrir un camp de jour estival aux enfants dont les parents sont payeurs de taxes (résidentielles ou commerciales) à Chénéville;

ATTENDU QUE la compagnie *Les 4 fers en l'air* propose de nouveau ses services pour l'organisation et la gestion d'un camp de jour estival de 8 semaines, au coût de 175\$ par enfant, par semaine;

ATTENDU QU' un montant de 100\$ par enfant, par semaine est prévu au budget qui sera adopté pour 2026, donc les parents n'auront qu'à payer 75\$ par semaine pour que leur enfant fréquente le camp de jour;

ATTENDU QUE la municipalité désire que la coordonnatrice des Loisirs soit de nouveau impliquée dans le camp de jour puisqu'elle est l'adulte sur place qui représente la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Katherine Hamel et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale, à signer, au nom de la municipalité, le protocole d'entente pour la fourniture d'un camp de jour à l'été 2026 par la compagnie Les 4 fers en l'air, lequel inclura les demandes d'implication de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2026-01-011

Entente d'utilisation pour 5 ans de la virée montée Bédard

ATTENDU QUE la municipalité utilise une partie du lot immatriculé 2182-42-8644 pour sa virée sur la montée Bédard;

ATTENDU QU' une entente d'autorisation d'usage temporaire d'une durée de 5 ans a été signée en 2018 entre le propriétaire de ce lot et la municipalité;

ATTENDU QU' il est nécessaire de signer une nouvelle entente pour une autre durée de 5 ans;

ATTENDU QUE cette entente n'est que temporaire et que la municipalité n'acquerra aucun droit permanent concernant le droit de propriété de cette parcelle de terrain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Guylaine Cloutier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux et la directrice générale, madame Krystelle Dagenais à signer une entente d'utilisation de 5 ans avec le propriétaire du matricule 2182-42-8644.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2026-01-012

Intention pour les cadets de la Sûreté du Québec – Été 2026

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens de Chénéville est une priorité pour le conseil municipal;

ATTENDU QUE le programme des cadets de la Sûreté du Québec offre aux municipalités la possibilité d'obtenir le service de cadets pendant la saison estivale, permettant ainsi d'assurer une présence supplémentaire de la Sûreté dans les villes tout en favorisant la proximité avec les citoyens;

ATTENDU QUE les coûts relatifs à l'embauche des cadets sont partagés entre les municipalités participantes et la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville fasse part à la Sûreté du Québec de son intention d'avoir des Cadets à Chénéville lors de la saison estivale 2026;

QUE,

Le Conseil accepte de payer sa part des frais afférents au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2026-01-013

Autorisation de représenter la municipalité - Cour des petites créances

ATTENDU QUE la municipalité est poursuivie à la Cour du Québec, division Petites créances;

ATTENDU QU' il est nécessaire que la Municipalité soit représentée lors de l'audience prévue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Potvin et résolu

QUE,

Le Conseil de la Municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale, à représenter la municipalité lors de l'audience prévue le 21 janvier 2026 à Gatineau;

QUE,

Le Conseil accepte de payer les dépenses liées à cette représentation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2026-01-014

Avis de motion et présentation de projet de règlement 2026-135 – Traitement des élus

ATTENDU QU' le conseil désire adopter un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux afin de mettre à jour celui qui est présentement en vigueur;

ATTENDU QUE le règlement énonce que:

- la rémunération annuelle proposée pour le maire est de 17 888.40\$ et l'allocation de dépenses de 8 944.20\$;
- la rémunération annuelle proposée pour les conseillers est de 5 962.80\$ et l'allocation de dépenses de 2 981.40\$;
- la rémunération proposée est indexée pour chaque exercice financier en se basant sur l'indice du prix à la consommation décrété par Statistiques Canada;
- le fait que le règlement a un effet rétroactif au 1er janvier 2026;
- en guise de compensation pour les tâches supplémentaires que la fonction occasionne, la municipalité verse au pro-maire une rémunération et une allocation additionnelle établie au prorata du salaire du maire, à raison de 10 jours de remplacement annuellement;

ATTENDU QU' un projet de ce règlement est présenté séance tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Guylaine Cloutier que, lors d'une séance ultérieure, le règlement 2026-135 relatif au traitement des élus sera adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2026-01-015

Offre de services – Services juridiques pour 2026

ATTENDU QUE notre forfait de services juridiques est arrivé à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la firme Deveau Dufour Mottet propose un forfait de consultations téléphoniques au coût de 1 000 \$ par année, incluant des opinions par courriel ne nécessitant pas de recherches;

ATTENDU QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, Avocats propose un service de consultation téléphonique et pour opinions écrites dont les réponses peuvent être transmises par courriel et qui ne comprend pas l'analyse de documents au coût de 2 500.00\$ par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur André Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de la firme Deveau Dufour Mottet au montant de 1 000.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2026-01-016

Autorisation paiement de facture – Duhamel Électrique - Bases pour génératrices

ATTENDU les résolutions 2024-12-308 et 2024-12-309 qui octroient le mandat à Duhamel Électrique pour l'installation et la fourniture de génératrices au diesel au Centre St-Félix-de-Valois et à la Station de pompage d'aqueduc;

ATTENDU QUE la facture reçue au montant de 5 500.00 \$ plus les taxes applicables pour les bases en béton non prévues à l'offre de services initiale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 323.63 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 23-04001-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2026-01-017

Adoption du Plan d'actions et de la Politique familiale et MADA

ATTENDU QUE la municipalité travaille sur la mise à jour de ses politiques familiale et démarche Municipalité amie des aînées (MADA) depuis plus d'un an;

ATTENDU QU' un document est maintenant prêt à être adopté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le plan d'action se rapportant aux Politique familiale et Démarche MADA présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2026-01-018

Nomination des représentants pour organismes et comités

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la nomination des responsables pour les divers dossiers municipaux et comités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Martino et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme les conseillers pour représenter la municipalité auprès des organismes et comités municipaux suivants :

Sécurité civile, finances et logistique

Yves Laurendeau, Maryse Gougeon, Maxime Proulx-Cadieux

Urbanisme/ Environnement

François Martino, Guylaine Cloutier, Maxime Proulx-Cadieux

Loisirs, organismes et milieu scolaire

Katherine Hamel, Maryse Gougeon, Maxime Proulx-Cadieux

Travaux publics, matières résiduelles, aqueduc et ressources humaines

Guylaine Cloutier, André Potvin, Maxime Proulx-Cadieux

Loisir Sport Outaouais (LSO) et Corporation Loisirs de Papineau (CLP)

Katherine Hamel

Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

François Martino et Guylaine Cloutier

Transports adapté et collectif de Papineau (TAC Papineau)

Maryse Gougeon

Réseau Biblio de l'Outaouais et Comité intermunicipal – Biblio

Maryse Gougeon

Questions Famille et Aînés (PFM et MADA)

Maryse Gougeon

Comité intermunicipal – Projet minier La Loutre

Guylaine Cloutier et François Martino

Comité intermunicipal – SSI

Yves Laurendeau

QUE,

Cette résolution abroge et remplace la résolution #2025-11-282 en lien avec la nomination d'un représentant sur le CCU.

QUE,

Cette résolution abroge et remplace la résolution #2025-11-283 en lien avec la nomination d'un représentant de Chénéville sur le comité intermunicipal *Alliance des municipalités Petite-Nation Nord*;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2026-01-019

Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection - Exercices financiers 2026-2027-2028-2029

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2022-02-045, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

ATTENDU QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection;

ATTENDU QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE

Le conseil de la municipalité de Chénéville affecte au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 000.00 \$ pour les exercices financiers 2026-2027-2028-2029;

QUE

Les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice, plus précisément au compte #02-14000-345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2026-01-020

Autorisation de paiement de facture – MPA Inc. Société de comptables professionnels agréés – Reddition TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville a mandaté, par la résolution #2025-07-157 la firme MPA inc., Société de comptables professionnels agréés pour la vérification et la préparation

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture d'honoraires professionnels pour la préparation et l'audit pour la TECQ 2019-2024, dont le total, avant les taxes, est de 2 000.00 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 2 299.50 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-13000-413.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de prêt d'équipement – Événement Soupe populaire

2026-01-021

Demande de prêt d'équipement – Événement Soupe populaire

ATTENDU QUE les organismes de la Petite-Nation ont pour projet d'organiser une soupe populaire dans différentes municipalités d'ici l'automne prochain, initiative conjointe de BRAS Outaouais (secteur Petite-Nation) et de La Plume (Éducation populaire en Petite Nation);

ATTENDU QUE l'objectif est de sortir les organismes de leurs milieux afin d'aller à la rencontre des citoyens, dans leur réalité quotidienne, et de partager un moment convivial autour d'une soupe;

ATTENDU QUE la prochaine soupe populaire aura lieu Chénéville, le 25 ou 26 février 2026 dans le stationnement de l'ébénisterie Bianchi;

ATTENDU QUE les organisateurs nous demandent le prêt du foyer pour réchauffer les participants à l'activité et créer une ambiance chaleureuse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Katherine Hamel
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'équipement demandé pour l'événement Soupe populaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Dépôt du budget 2026 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville

2026-01-022

Dépôt du budget 2026 révisé de l'Office d'habitation de l'Outaouais – Immeuble de Chénéville

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec transmet, pour dépôt aux membres du conseil, le budget 2026 révisé de l'Office Municipale d'Habitation (O.M.H.) de l'Outaouais (Immeuble de Chénéville);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le dépôt du budget 2026 de l'OMH de Chénéville dans lequel la part de la municipalité est de 1553.00\$;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Dépôt du rapport annuel 2024 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais

Le conseil reçoit le dépôt du rapport annuel 2024 de l'Office de l'Habitation de l'Outaouais.

7. VARIA

- Monsieur le Maire mentionne les prochaines activités prévues dans les prochaines semaines (Coupe Papineau et Soirée de films chasse et pêche).
- Monsieur le Maire rappelle le numéro d'urgence de la municipalité qui peut être utilisé en dehors des heures d'ouverture des bureaux municipaux. Il insiste sur l'importance de passer par les employés municipaux en premier afin d'être répondu et de contacter un membre du conseil seulement si la situation ne se règle pas après ce premier contact.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2026-01-023

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur André Potvin
Et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 13 347 à # 13 360 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/12/2025 et dont le total se chiffre à **4 609.44 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre à **214 213.09 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **91 046.43 \$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **309 868.96 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2026-01-024

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Katherine Hamel
Et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de décembre 2025 au montant total de **38 519.47 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-025

Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 20h.

Maxime Proulx-Cadieux, maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.